

MÉMOIRE DE
CASCADES INC.



LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PRÉSENTÉ DEVANT LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE 1^{ER} FÉVRIER 2008

Table des matières

Introduction	1
Cascades : profil.....	2
Cascades : un précurseur dans la récupération et le recyclage.....	3
Évolution du volume des matières recyclées	4
 Les enjeux :	
Les OSBL dans le secteur de la récupération	5
La problématique des marchés.....	6
La loi 102	7
Conclusion.....	9

Introduction

La gestion des matières résiduelles constitue un défi de taille de la société québécoise. Pour Cascades, une entreprise qui possède une expertise reconnue en Amérique du Nord dans le domaine des pâtes et papiers et de la récupération, il s'agit d'une préoccupation économique majeure.

La récupération est au cœur du succès de l'entreprise depuis près de 45 ans. Encore aujourd'hui, la valorisation des matières résiduelles occupe une place de choix au sein de ses activités car ses produits sont faits à plus de 75 % de matières recyclées. En 2007 seulement, l'entreprise dont le siège social est situé à Kingsey Falls a traité plus de 3,1 millions de tonnes courtes de fibres recyclées et non loin de 150 000 tonnes de plastiques.

Cascades fait figure de pionnière en développement durable en affichant à ce chapitre, année après année, un bilan plus qu'enviable. Elle se distingue également grâce au développement d'un modèle de gestion unique qui intègre la dimension environnementale dans toutes ses opérations et dans la vie quotidienne de l'entreprise.

Forte de cette expérience, Cascades connaît les problématiques liées à la gestion des matières résiduelles et s'avère capable de proposer à la Commission parlementaire des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale des solutions concrètes et envisageables à court terme qui pourraient aider à mieux définir la nouvelle politique.

Ce mémoire présente brièvement Cascades et brosse un portrait des enjeux auxquels l'entreprise est confrontée dans la gestion des matières résiduelles. Les défis que nous devons relever comme entreprise et les moyens d'y parvenir seront également présentés.

Cascades

Fondée en 1964, Cascades œuvre dans les domaines de la fabrication, de la transformation et de la commercialisation de produits d'emballage, de papiers tissu et de papiers fins composés principalement de fibres recyclées. Cascades regroupe près de 14 000 femmes et hommes travaillant dans plus d'une centaine d'unités d'exploitation modernes et flexibles situées en Amérique du Nord et en Europe. Dans l'Est du Canada, Cascades exploite plus de 50 usines et emploie au-delà de 5000 employés. Sa philosophie de gestion, son expérience de près de 45 ans dans le recyclage, ses efforts soutenus en recherche et développement sont autant de forces qui lui permettent de créer des produits novateurs pour ses clients. Les actions de Cascades se négocient à la TSX sous le symbole *CAS*.

Précurseur dans la récupération et le recyclage

Pionnière en matière de recyclage, Cascades a choisi dès ses débuts de se spécialiser dans la fabrication de produits faits à partir de fibres recyclées.

Pour assurer un approvisionnement fiable, adapté aux besoins spécifiques de ses usines et permettant d'optimiser leur sélection de papiers, Cascades a mis sur pied un vaste réseau de récupération qui fournit à ses usines nord-américaines une part croissante de leur matière première. Elle a aussi développé des programmes de récupération (boues de désencrage, rejets de papetières) sur mesure s'adressant aux générateurs de papiers et cartons, et dans une plus large mesure à l'ensemble des matières revalorisables.

Les trois quarts de la matière première utilisée par les divers secteurs d'activité de Cascades proviennent de fibres et plastiques recyclés principalement dans nos propres installations de recyclage et de désencrage. Depuis 1964, l'entreprise a développé une expertise reconnue en matière de récupération et de valorisation des contenants, emballages et imprimés mis au rebut. Qu'il s'agisse de papiers fins, de papiers tissu ou de produits d'emballage en plastique, chacun de nos produits témoigne du fait que l'environnement est au cœur même des priorités de Cascades. Et grâce à nos produits, les consommateurs disposent de moyens pour mieux protéger l'environnement.

Chaque année, nous donnons un deuxième souffle à plus de 3,1 millions de tonnes de papier imprimé et de carton. Et nos forêts ne s'en portent que mieux, puisque cette masse de fibres recyclées équivaut à près de 53 millions d'arbres.

Cascades a aussi été un précurseur dans le recyclage des plastiques et leur utilisation comme substitut du bois dans la fabrication de planches, de patios et de mobilier urbain. Plus de 1 000 tonnes de plastique sont récupérées et recyclées chaque année par l'usine Plastiques Cascades – Re-Plast, ce qui représente des avantages écologiques importants, notamment sur le plan de la sauvegarde des ressources, de l'économie d'énergie et de la réduction des déchets enfouis.

Évolution du volume des matières recyclées

Afin de mieux évaluer la problématique liée à la récupération et à la réutilisation des vieux papiers par les usines de pâtes et papiers au Québec, il est important de jeter un coup d'œil sur l'évolution du marché de la fibre recyclée au cours des deux dernières années.

Tableau 1

Portrait du marché de la fibre recyclée au Québec

(MT)	2006	2007
Consommation des usines du Qc	2 209 000	2 216 000
Récupération vieux papiers du Qc	1 184 000	*1 267 000
Exportation vieux papiers du Qc	69 000	*330 000
Déficit vieux papiers au Qc	1 094 000	*1 279 000
		* Estimé

Source : Conseil des produits des pâtes et papiers et Recyc-Québec

Le tableau 1 permet de constater une augmentation des exportations de vieux papiers récupérés au Québec de plus 260 000 tonnes principalement destinées au marché asiatique. On constate aussi que la consommation de vieux papiers au Québec est excédentaire par rapport à la génération de vieux papiers de près de 1 million de tonnes.

L'importation de vieux papiers entraîne une augmentation substantielle des coûts d'approvisionnement, principalement en raison des frais de transport, soit 20 \$ de plus la tonne pour les sources éloignées (1 million de tonnes = 20 millions \$), et influence très négativement notre bilan de carbone. À court et moyen terme, la pression sur la demande de vieux papiers par les papetières québécoises sera à la hausse compte tenu d'une diminution de la possibilité forestière de l'ordre de 20 % à 40 % recommandée par la commission Coulombe en décembre 2004 et dont l'entrée en vigueur est prévue pour le début de 2008.

1. Le rôle des OSBL dans le secteur de la récupération

Il existe au Québec actuellement une vingtaine d'OSBL actifs dans la récupération et les centres de tri, représentant un peu moins de 50 % du nombre d'unités opérationnelles de cette industrie.

Depuis plusieurs années déjà, le gouvernement du Québec finance ces OSBL, par le truchement du Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles. Le programme contribue à la réinsertion sociale d'individus, ce qui est tout à fait louable et souhaitable. Les contributions gouvernementales de Québec et d'Ottawa pour les OSBL peuvent atteindre jusqu'à 80 % du coût total de deux types de projet, soit l'élaboration d'un plan d'affaires et le démarrage, la consolidation ou l'expansion d'entreprise.

1.1. Problématique

On observe d'une part que les OSBL soumissionnent à un coût dérisoire afin de remporter les appels d'offres des municipalités ou des tours à bureaux. D'autre part, il semble que l'aide accordée par les différents paliers de gouvernement ne contribue pas uniquement à la réinsertion sociale d'individus sur le marché du travail, comme le veut le Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale, mais bien davantage à la modernisation et à la mécanisation des équipements.

Qui plus est, alors que les papetières cherchent par tous les moyens à réduire leurs coûts et à stabiliser leur approvisionnement de fibres, certains OSBL n'hésitent pas à vendre la matière première sur le marché de l'exportation alors que les besoins pour les papetières sont criants tel qu'illustré au tableau de la page 3.

Cette situation est d'autant plus difficile à accepter pour l'industrie des pâtes et papiers et de l'emballage que l'aide financière apportée par le gouvernement aux OSBL est tirée en partie à même les rentrées d'argent générées par la taxe sur l'emballage, prescrite par la Loi 102, Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) dont il sera question dans les pages suivantes.

1.2. Recommandation

Les OSBL occupent une place importante dans le marché de la récupération. Ils doivent demeurer des acteurs de l'industrie à condition de concurrencer de manière juste les entreprises du secteur privé. Afin de mieux pallier la baisse de la capacité forestière et dans le but de ne pas augmenter nos émissions de CO₂ inutilement, il serait tout à fait utile d'établir des quotas d'exportation sur les matières résiduelles afin de conserver la majeure partie des matières récupérées au Québec et ainsi permettre à des entreprises d'ici de les valoriser. De plus, les subventions accordées aux OSBL, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale, doivent être mieux encadrées afin de s'assurer qu'elles soient utilisées aux fins de réinsertion sociale et non pas pour la modernisation des équipements.

2. Le développement de marché

Cascades dispose de plusieurs installations, certaines à la fine pointe de la technologie, pour récupérer une grande variété de matières résiduelles. Au-delà des papiers et cartons, l'entreprise récupère également des matières plus complexes et plus onéreuses à traiter (verre, plastiques, métaux, bois, etc.). Toutefois, bien que Cascades soit prête à offrir des services de récupération multimatière, une question fondamentale demeure : Existe-t-il **un véritable marché** pour chacune des matières récupérées ?

2.1. Problématique

Examinons l'exemple des sacs de plastique, qui représentent au-delà de 2,5 % des matières résiduelles qui parviennent à nos centres de tri. Les sacs de plastique constituent une faible proportion des rebuts traités à nos installations, nous réussissons à en valoriser que de 65 % à 75 % et la portion restante devient un contaminant dilué dans la fibre. Or, leur récupération engendre 15 % à 20 % de nos coûts globaux d'exploitation et de 35 % à 40 % de nos coûts de main-d'œuvre, sans garantie que le prix de revente des sacs recyclés pourra amortir les investissements nécessaires pour traiter la matière. La même logique s'applique au verre, une matière difficile à trier et pour laquelle il n'y a pas de marché. En plus de devenir un contaminant pour la fibre, il diminue la durée de vie des équipements.

2.2. Recommandation

À la lumière de ce constat, outre la possibilité d'une taxe sur les sacs de plastique, nous proposons que des mesures soient mises en place pour favoriser l'utilisation du sac de papier, idéalement recyclé, au détriment du sac de plastique. En plus d'aider les récupérateurs, une telle mesure contribuerait davantage à la protection de l'environnement.

Nous suggérons aussi l'instauration d'un programme d'aide à la modernisation des équipements afin que les centres de tri puissent faire leur travail de récupération multimatière sans sacrifier leur rentabilité.

Enfin, une aide gouvernementale aux entreprises utilisant des matières recyclées ou revalorisées, basée par exemple sur une réduction de la contribution à la loi 102 selon le pourcentage de matières recyclées utilisées en production permettrait de développer un attrait grandissant pour l'utilisation de ses matières par l'industrie manufacturière.

3. La loi 102

La Loi 102, Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) a été modifiée afin de permettre aux municipalités de recevoir une contribution financière pour les services qu'elles rendent en matière de récupération et de valorisation des matières résiduelles.

Éco Entreprise Québec (EEQ) a été créée pour représenter les entreprises mettant sur le marché les catégories de matières « Contenants et emballages » et « Imprimés » afin de percevoir auprès de celles-ci les contributions qui seront retournées aux municipalités.

Les trois catégories de matières désignées sont :

- Les **Imprimés**, laquelle vise les papiers et les autres fibres cellulosiques, servant ou non de support à un texte ou une image, à l'exception des livres et des matières comprises dans la catégorie des médias écrits.
- Les **Médias écrits**, laquelle vise les papiers et les autres fibres cellulosiques servant de support aux journaux, aux magazines, aux revues et à tout autre écrit de nature similaire.
- Et les **Contenants et emballages**, laquelle vise tout type de matériau, souple ou rigide, dont le papier, le carton, le plastique, le verre ou le métal, utilisé seul ou en combinaison avec d'autres, en vue de contenir, de protéger ou d'envelopper un produit ou un ensemble de produits, à l'une ou l'autre des étapes menant du producteur à l'utilisateur ou consommateur final du produit, notamment pour leur présentation.

Problématique

Selon la loi s'appliquant à la catégorie **Imprimés**, la rame de papier de même que son emballage sont taxés de 7,925 cents le kilo, soit 80 \$ la tonne avec une augmentation potentielle de 50 % en 2008. Cette taxe équivaut à 12 % de notre prix de vente. Pour une usine de papier fin comme celle de Saint-Jérôme, une telle taxe a pour effet de réduire les ventes au détail de nos papiers qui sont pourtant faits de fibres 100 % recyclées.

Cette diminution des ventes a comme conséquence un ralentissement des activités de l'usine, ce qui est très dommageable pour notre entreprise.

Nous sommes en accord avec l'esprit de la loi voulant taxer l'emballage qui se retrouve dans le bac de récupération des citoyens. Or le papier fin occupe une place très marginale dans la collecte sélective résidentielle. De fait, moins de 1 % du papier fin non couché se retrouve dans le bac bleu, la grande majorité étant récupéré par l'entremise de la collecte commerciale et industrielle.

Recommandation

Nous croyons que le Québec devrait suivre le modèle appliqué en Ontario, province qui fait l'objet d'une loi similaire et qui a exempté le papier fin depuis l'adoption de sa loi en 2004 (*Ontario's Waste Diversion Act*).

Conclusion

Hors de tout doute, Cascades s'impose depuis près de 45 ans comme une pionnière en matière de développement durable dans le secteur des pâtes et papiers. Ses efforts afin de réduire sa consommation d'eau et l'utilisation maximale de la fibre recyclée au détriment de la fibre vierge sont autant d'exemples concrets qui témoignent de son engagement envers la protection de l'environnement en général.

En matière de valorisation des déchets, les efforts de l'industrie québécoise sont indéniables. Toutefois, pour poursuivre dans cette voie et espérer améliorer la performance du Québec à ce niveau, nous devons nous doter de mesures concrètes qui constitueront les assises de la prochaine politique de gestion des matières résiduelles 2009-2019. Ainsi, nous devons nous assurer que les matières résiduelles québécoises demeurent en grande partie au Québec, que des outils soient mis à la disposition des récupérateurs québécois afin de les aider à mieux diversifier leur offre et que des modifications soient apportées à la loi 102 pour contribuer à la pérennité de l'industrie du papier fin. Enfin, il est essentiel que les OSBL dans le secteur de la récupération soient mieux encadrés dans le processus de revente des matières valorisées.

Si elles sont mises en œuvre, ces mesures agiront à titre de levier économique pour l'industrie québécoise de la récupération et permettront au Québec de mieux assurer la prise en charge de ses propres matières résiduelles dans les années à venir.